

Les matières chimiques, il faut aussi les transporter!



Comment est-ce réglé?

Présentation de l'ADR, 3.12.2015

Accord européen
relatif au transport international des
marchandises dangereuses par route



INTERFACE REACH – ADR?

La 2^e phrase de l'**Article 10 du Règlement (CE) no 1907/2006** du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant **l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques**, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (**REACH**), stipule que

« Il convient d'exclure de son champ d'application le transport de substances dangereuses et de préparations dangereuses par chemin de fer, route, voie de navigation intérieure, mer ou air, étant donné que des dispositions spécifiques s'appliquent déjà à ce transport. »



REGLES DE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES



RECOMMANDATIONS des NU
LIVRE ORANGE

AIR

ICAO-TI

MER

CODE-IMDG

TERRE

ROUTE

ADR

RAIL

RID

FLEUVE

ADN





Organisations internationales

Organisation		Activité
UNO	Nations-Unies (United Nations)	Comité d'Experts pour le Transport de Marchandises Dangereuses (ECOSOC)
UNECE	Commission Economique pour l'Europe (United Nations Economic Commission for Europe)	- Compétente pour l'ADR - Sessions communes avec Comité RID  
IAEO	Agence Internationale pour l'Energie Atomique (International Atomic Energy Agency-IAEA)	Réglemente le transport de matières radioactives 
ICAO	Organisation de l'Aviation Civile Internationale (International Civil Aviation Organization)	Responsable pour les ICAO-TI 
IATA	Association Internationale pour le Transport Aérien (International Air Transport Association)	Responsable pour le IATA-DGR 
IMO	Organisation Maritime Internationale (International Maritime Organization)	Responsable, entre autre, pour le IMDG-Code 
OTIF	Organisation Intergouvernementale pour les Transports Internationaux Ferroviaires (avec Comité d'Experts pour le RID)	Sessions communes avec UNECE 
WHO	Organisation Mondiale de la Santé (World Health Organization)	Responsable pour les critères des matières infectieuses 

BIOHAZARD

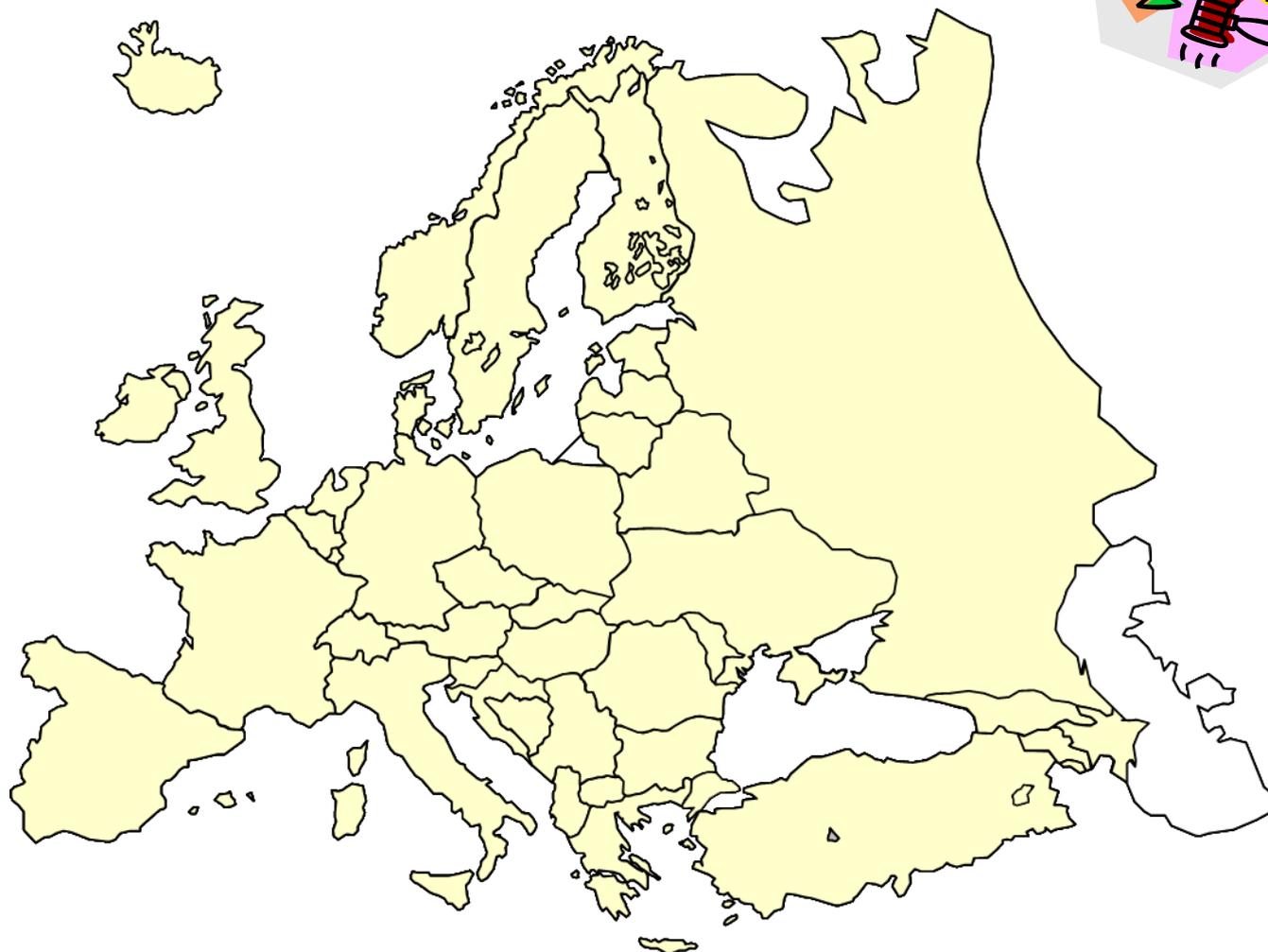
ADR et les pays signataires



**L'Accord européen
relatif au transport
international des
marchandises
dangereuses
par route (= ADR)
existe depuis 1957**

Pays signataires :

- tout pays UE +
- Maroc,
Azerbaïdjan,
Kazakhstan,
Tunésie,
Turquie,
Moldova,



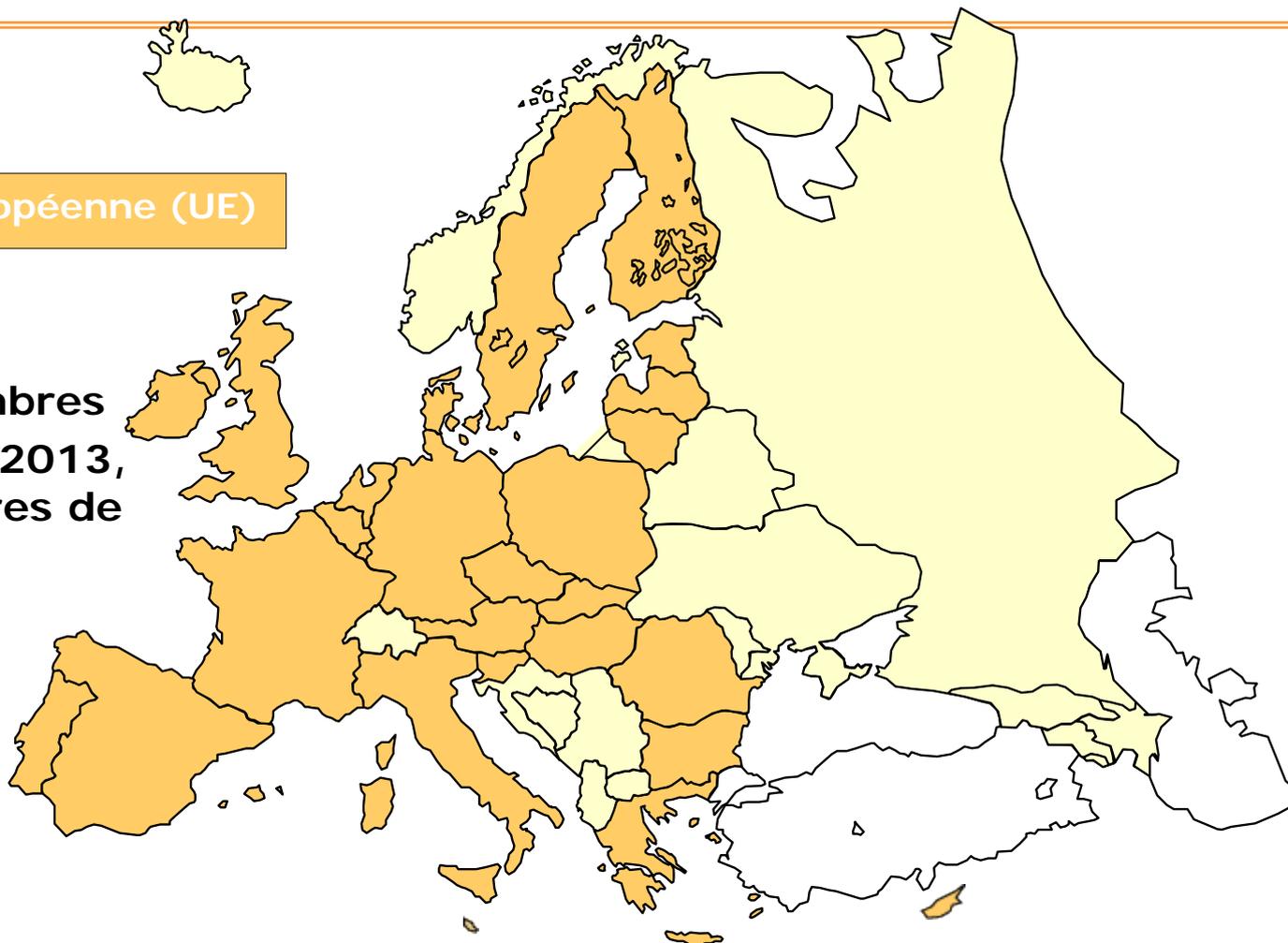
48 Etats signataires (ADR)

Union Européenne (UE)



Union Européenne (UE)

**28 Etats-membres
depuis 01.07.2013,
tous signataires de
l'ADR!**



La Directive 2008/68/CE adopte et réglemente la transposition de l'ADR.

Le but de l'ADR.....



CHAMP D'APPLICATION et STRUCTURE

L'ADR énonce les seules conditions sous lesquelles les marchandises dangereuses doivent être transportées par route, chargées avant et déchargées après leur transport, et manutentionnées lors de ces opérations.

Mise-à-jour tous les 2 ans (impairs)

Consultable sur et déchargeable de

<http://www.unece.org/trans/danger/publi/adr/adr2015/15ContentsF.html>

Actuellement 48 pays signataires =

28 de l'UE et 20 autres (Albanie, Ukraine, etc.)

Il est également applicable aux transports nationaux

(au GDL : RGD du 31 janvier 2003 et AGD tous les 2 ans)

L'ADR est divisé en 9 parties.

CHAMP D'APPLICATION et STRUCTURE

Ces 9 parties couvrent les sujets suivants :

Partie 1 : Dispositions générales, y compris les exemptions

Partie 2 : Classification

Partie 3 : Liste numérique de toutes les marchandises dangereuses

Partie 4 : Utilisation des emballages et citernes

Partie 5 : Procédures d'expédition (étiquetage, placardage, etc.)

Partie 6 : Construction et épreuves des emballages et citernes

Partie 7 : Conditions de transport

Partie 8 : Equipages, équipement et exploitation

Partie 9 : Construction et agrément des véhicules

CLASSIFICATION

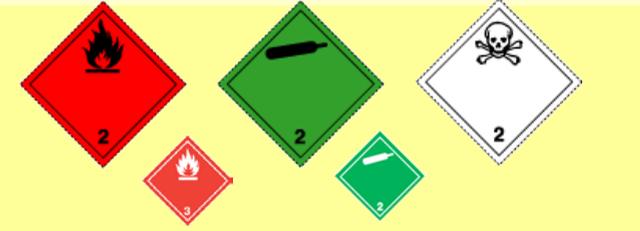
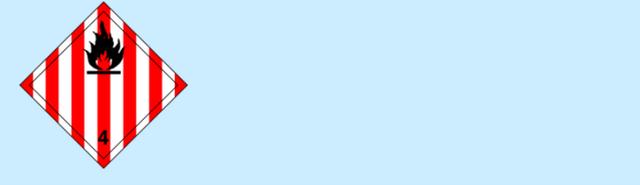


La classification ADR se fait

- moyennant l'attribution de numéros ONU avec quatre chiffres, allant de UN0004 à UN3526 (ADR 2015), et
- en 9 classes de danger, avec 4 sous-classes,
- qui sont identiques pour tout mode de transport (aérien, maritime ou terrestre)

CLASSES DE DANGER

Classes 1 à 4.3

1		Matières et objets explosibles (Divisions 1.1 à 1.6)
2		Gaz 2.1 gaz inflammables 2.2 gaz ininflammables, non toxiques 2.3 gaz toxiques
3		Liquides inflammables (aussi : Liquides explosibles désensibilisés)
4.1		Solides inflammables, matières autoréactives et matières solides explosibles désensibilisées
4.2		Matières sujettes à l'inflammation spontanée
4.3		Matières qui au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables

CLASSES DE DANGER

Résumé Classes 5.1 à 9

5.1		Matières comburantes
5.2		Peroxydes organiques
6.1		Matières toxiques
6.2		Matières infectieuses
7		Matières radioactives
8		Matières corrosives
9		Matières et objets dangereux divers

COMMENT RECONNAÎTRE ET DISTINGUER LES ÉTIQUETTES DE DANGER ADR ET CLP??

Les deux types d'étiquettes doivent avoir la forme d'un carré posé sur un sommet (en losange)!

MAIS:

ADR

- il y a deux lignes (une ligne extérieure en trait discontinu, formant le carré, et une ligne intérieure en trait continu)
- sinon, il n'y a pas de bordure
- il y a différents coloris pour l'étiquette-même

CLP

- il n'y a pas de ligne
- il y a un cadre rouge
- indépendamment du symbole, le fond de l'étiquette sera toujours blanc



INTERFACE ADR – REACH et CLP?

A juste **un seul endroit** dans l'ADR, il est fait référence au GHS (SGH) depuis la version de l'ADR **2005!**

Il s'agit de la sous-section **2.2.9.10** au Chapitre 2, lors de la définition si une matière est oui ou non dangereuse pour l'environnement (le milieu aquatique), où sont mentionnées les **Fiches de Données de Sécurité** (au 2.2.9.1.10.5), sous forme des Directives y relatives (1272/2008/CE, ou encore 67/548/CEE et 1999/45/CE).

Dès lors, si l'une des catégories

'Aquatic Acute 1' ou **'Aquatic Chronic 1'** ou **'Aquatic Chronic 2'**,
et/ou

si l'une des phrases de risque **R50, R50/53 ou R51/53**,
s'appliquent (aux points 2 et/ou 3 et/ou 16 dans la FDS),
la matière en question sera à classer comme étant

dangereuse pour l'environnement/le milieu aquatique,

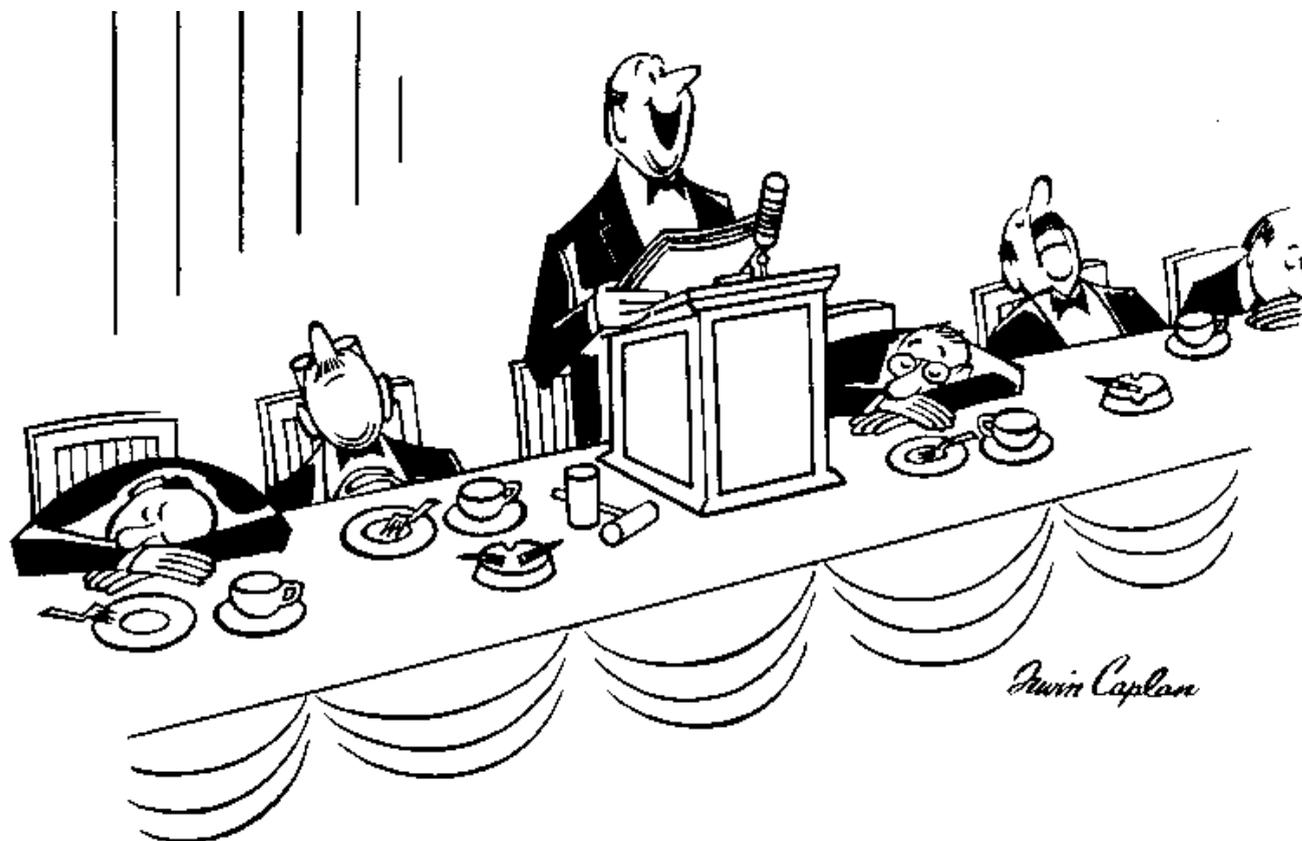
et devra être étiquetée avec l'étiquette **'arbre mort/poisson mort'** en sus de l'étiquette de danger de la classe!



Le point à retenir – SAFETY FIRST!



MERCI DE VOTRE ATTENTION!



Caplan

Saturday Evening Post

"And now – are there any questions?"